



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 21 MAI 2026

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
13/05/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	214

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-et-un mai à huit heures quarante-cinq, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26_039_C

**Objet de la
délibération :**
**Délégations du Comité
syndical EAU47 au Bureau
et à la Présidente**

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Gérard FERRON (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Jean-Pierre PETIT (Auriac-sur-Dropt), Hugues GIRAUD (Baleysagues), Valérie TONIN (Barbaste), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Dominique TERMES (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Patricia NEYPOUX (Boudy-de-Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Linda VENDEVILLE (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Catherine USO (Bruch), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Sandrine GEORGE (Calignac), Jean-Pierre GOULOUMES et Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Didier PASCUAL (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Michel COUFIGNAL (Castelnau-de-Gratecambe), Laurence ROUCHAUD (Castillonès), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Didier FRAINAUD et Rodolphe AUBERT (Clairac), Sylvain MILHOUET (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Richard MINDO (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Albert DOSTE (Dévillac), Pierre BERNOU (Dolmayrac), Jacques BERTRAND (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Frédéric ORAZIO (Duras),

Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Philippe NUNCQ (Fargues-sur-Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Nathalie CZECH (Feugarolles), Frédéric GOURE (Fieux), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Gérard BEUVELOT (2 voix : Fumel et Syndicat de la Lémance), Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Philippe JOURDAIN (Grateloup Saint Gayrand), Aymeric DUPUY (Grézet Cavagnan), Daniel MARTET (Hautesvignes), Christine SATTA (La Croix Blanche), Jérôme LAPLACE (La Réunion), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Lamouroux), Franck BENMOUFFOK (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Bernard CADEILLAN (Lamontjoie), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Sylvie ROBICHON et Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédat), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sylvaine DAVAUD (Lévignac de Guyenne), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Louis CARLESSO (Mézin), Roselyne GRIZOU (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Catherine LATTAQUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphan MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Frédéric PÉNETIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Daniel ESSERTEL et Jean-Jacques SERVOLLE (Nérac), Blandine BELLEAU (Pailloles), Christine FEYTOUT (Pardailan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Pierre BUSSO (Peyrières), Isabelle TEUILÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Danièle ZAIA (Pompiey), Alain MARMIÉ (Port Sainte Marie), Marcel VINCENT (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Nicolas GRIS (Saint Colomb de Lauzun),

Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope Born), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Françoise PISLOR (Saint Géraud), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Jeannine NEGRO (Saint Pé Saint Simon), Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA et Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Pascal SARRAZIN et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Michel ARNOUITS (Sauveterre la Lémance), Virginie SAILHAN (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGLIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Daniel BOUGUES-CAYRE (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Jérôme MOUCHET (Xaintraillles), Éric MAGNOL et Christian REBOIS (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Floriane COURIOU (Anthé), Brigitte LAKROUF (Bias), Sébastien MALBEC (Bourlens), Dominique OLIVEIRA (Boussès), Michel DUMON (Brugnac), Patrick YAOUANC (Calonges), Michel MARTILLO (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Didier RIVIÈRE (Castella), Daniel MARROT (Castelmoron sur Lot), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Jean-Paul ELIE (Coulx), Thierry SIMONNET (Escassefort), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Francis CHARLOT (La Sauvetat du Dropt), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Daniel FONTENEAU (Lagruère), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARITIO (Le Fréchou), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Bernard GARIN (Leyrtiz Moncassin), Sébastien PAILLE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Michel CERUTI (Marmande), Catherine LEHUEDE

(Masquières), Régine LALO (Massels), Jean-François BOULAY et Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Fabienne MACHET (Monségur), Xavier CZAPLA (Montaut), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Claude COSTES et Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GUINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Gilles GUÉRIN (Ségalas), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Jean-Baptiste ROYER (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Alexandre BOUSQUET (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Gille QUÉLENNEC (Villeréal), Alexandre LEBENDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs : Jean-Marc LUCAS (Savignac sur Leyze), Lise ROSSET (Aiguillon) et Jacques-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort).

Titulaires présents, suppléants : Édith LALaurIE (Beaugas), Marie-José LABALLOS (Cassignas), Marc CADELLI (Duras), Jacques MUZIN (Fauillet), Thierry DINIZ (Fumel), Christian CARRÉ (Granges sur Lot), Jacques BODIN (Labastide Castel Amouroux), Guy MAUREL (Le Temple sur Lot), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Gilles COMTE (Pindères), Christian MOUNEYRES (Sainte Marthe), Jean-Marc GARIN (Villefranche du Queyran) et Marie CAMARET (Syndicat des Eaux de la Lémance).

Secrétaire de Séance : Aymeric DUPUY.

Objet : Délégations du Comité syndical EAU47 au Bureau et à la Présidente

VU les articles L.5211-09 et L.5211-10 du CGCT relatif aux organes et fonctionnement des EPCI et aux délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Bureau et au Président ;

VU l'article L.2122-17 applicable sur renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT,

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

VU la délibération du 21 mai 2026 n°26_030_C d'installation du Comité EAU47, des élections de la Présidente, des Vice-Présidents territoriaux et des membres du Bureau EAU47 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser la fluidité de la gestion quotidienne des dossiers nécessitant une certaine réactivité, il convient de donner délégation de compétences d'une partie des attributions du Comité EAU47 au Bureau et à la Présidente ;

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de confier à Madame la Présidente et aux membres du Bureau, jusqu'à la fin du présent mandat, délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

et conformément au tableau ci-dessous :

LES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ AU BUREAU ET À LA PRÉSIDENTE

DOMAINE DE COMPÉTENCE	Délégué	Réf. CGCT	SUBDÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT AUX VICE-PRÉSIDENTS PAR ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT	
			Délégué	Réf. CGCT
Affaires juridiques et contentieux :				
Passer les contrats d'assurance et indemnités de sinistres, accepter les indemnités de sinistre y afférentes	PRÉSIDENT	L.5211-10	VP dans l'ordre du tableau	L.5211-09
Ester en justice en demande comme en défense et exercer toute voie de recours.				
Transiger avec les tiers dans la limite de 20 000 €				
Régler les conséquences dommageables des accidents (agents et véhicules)				
Passer les protocoles transactionnels en vue du règlement d'un litige				
Régler les conséquences d'une erreur des services				
Comptabilité et finances :				
Accepter les dégrèvements, réductions ou annulations de créance > 1 000 €	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	
Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public				
Valider l'état annuel des dégrèvements (loi Warsmann)				
Demandes de subventions, plans de financement et demandes de participation	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Procéder à la réalisation et à la renégociation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets	PRÉSIDENT	L.5211-10	SANS OBJET	
Réaliser les lignes de trésorerie par année civile et par budget				
Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services				
Accepter les dégrèvements, réductions ou annulations de créance < ou = à 1 000 €		L.5211-10	Vice-Président « Finances »	L.5211-09
Marchés publics :				
Procédures formalisées, et modifications en cours de marchés	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	
Procédure adaptée, et modifications en cours de marchés	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables				
Environnement / Technique :				
Conventions techniques et financières dans la limite des règles de financement des équipements et principes adoptés par le comité syndical	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président Territorial concerné	L.5211-09
Autres conventions diverses (dépotage, compostage, épandage, de déversement des effluents industriels domestiques,...) sans participation financière sur les investissements	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	
Dérogation au délai de raccordement assainissement et à l'application de la redevance d'assainissement pour les propriétaires d'habitations disposant d'une filière d'ANC conforme jusqu'à 10 ans				

DOMAINE DE COMPÉTENCE

SUBDÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT
AUX VICE-PRÉSIDENTS PAR ARRÊTÉ
DU PRÉSIDENT

DOMAINE DE COMPÉTENCE	Déléataire	Réf. CGCT	Déléataire	Réf. CGCT
Affaires foncières				
Approbation projet / zonage AC et lancement enquête publique				
Occupation du domaine public d'EAU47 par des équipements d'opérateurs (exemple : antennes, télérelève, ...) : définition des modalités (modèle convention)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux > 800 €				
Échanges de parcelles et actes subséquents				
Acquisitions et cessions foncières (actes sous seing privé et authentiques)				
Notification du montant des offres du Syndicat aux expropriés et réponse-à leurs demandes				
Servitudes de passage				
Indemnisation de propriétaires pour perte de culture dans le cadre de travaux dans la limite de 800 €				
Passation des actes liés aux affaires foncières courantes			Vice-Présidents	
Passation et signature des conventions d'occupation des réservoirs d'eau par des équipements d'opérateurs (exemple : antennes, télérelève, ...) à la demande des opérateurs sous réserve de l'avis préalable de la commune et dans le respect des modalités définies par le Bureau	PRÉSIDENT	L.5211-10	Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Intégration et/ ou retrait de réseaux d'eau potable et/ou d'assainissement et ouvrages (y compris réseau unitaire) dans le patrimoine syndical				
Retrait du réseau unitaire transformé en réseau pluvial du patrimoine syndical				
Occupation du domaine public (routier, fluvial, ferroviaire) par des ouvrages et réseaux d'EAU47, notamment à la demande des collectivités gestionnaires de voiries et de réseaux routiers				
Conventions diverses :				
Subventions, participations, contrats et conventions (F.S.L., CDG ...) nécessaires au fonctionnement courant du Syndicat, <15 k€ TTC (conventions autres que celles dédiées aux VP Territoriaux)	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET/	
Conventions de vente et d'achat d'eau en gros				
Conventions d'échanges d'abonnés				
Passation des Conventions d'utilisation de bornes monétiques de puisage d'eau potable	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Présidents Territoriaux sur leur Territoire	L.5211-09
Versement des fonds aux Associations dans la limite de l'avis émis par la commission thématique « solidarité »	PRÉSIDENT	L.5211-10	Vice-Président « Solidarité Internationale »	L.5211-09
Gestion du personnel :				
État des effectifs pour les emplois de titulaires (créations, suppressions et transformations de postes y compris emplois fonctionnels) et recours aux contractuels permanents (pour défaut de fonctionnaire) (art 332-08.2)				
Mise en œuvre et conditions d'octroi du régime indemnitaire	BUREAU	L.5211-10	SANS OBJET	
Gestion des affaires courantes RH, Conventions diverses avec divers organismes (prévoyance, assurance, règlements divers, centre de gestion, ...)				
Conventions de mise à disposition de divers personnels des collectivités membres vers EAU47 (accompagnement, expertise, ...)			VP « Ressources Humaines »	L.5211-09
Création de postes de contractuels de droit public (sauf art 332-08.2) et de droit privé, y compris :	PRÉSIDENT	L.5211-10	VP dans l'ordre du tableau	/
- Le recours à l'alternance, à l'apprentissage				
- Accueil de stagiaires (conventions écoles)				

ACCEPTE que Madame la Présidente subdélègue une partie de ses attributions aux Vice-Présidents territoriaux comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;

ACCEPTE que Madame la Présidente donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, une délégation de signature à la Directrice des services, aux DGA et chefs de service pour tout ou partie de ses attributions ;

PRÉCISE qu'en cas d'empêchement de la Présidente, elle sera provisoirement remplacée dans la plénitude de ses fonctions par les Vice-Présidents dans l'ordre du tableau ;

PRÉCISE que conformément à l'article L.5211-10 du CGCT la Présidente et le bureau rendront compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente Geneviève LE LANNIC	Le secrétaire de séance Aymeric DUPUY
--	--